

SPEDLOGSWISS

Circulaire no 306/2010

Aux entreprises membres du domaine spécialisé Air

Bâle, le 8. juillet 2010

markus.weber@spedlogswiss.com

Tél. 061 205 98 11

Apurement de la liste des expéditeurs connus (OFAC) à dater du 15 juillet 2010

Mesdames, Messieurs,

L'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) avait informé l'économie suisse des affréteurs en novembre 2009 qu'un programme de sécurité "Known Consignors" devait être fourni jusqu'au 31 mars 2010 à l'un des organes de contrôle indépendant (SafeConsult, Air Consult, Aviasecure, Checkport).

Pour les entreprises qui ont effectué cette opération dans les délais est maintenant en cours la procédure d'audit ordinaire avec un organe de contrôle indépendant et elles continuent évidemment d'être mentionnées dans la liste "Known Consignors" publiée par SPEDLOGSWISS.

L'OFAC a décidé que les entreprises qui n'ont **pas fourni de programme de sécurité** même après l'échéance du délai du 31.03.10 seront **rayées** de la liste en ligne à compter du **15 juillet 2010**. Elles seront alors considérées comme "unknown".

Pour l'expédition en trafic aérien, cela signifie que, à partir du 15 juillet 2010, vous devrez consulter avec soin la liste des expéditeurs connus car de nombreux exportateurs seront réputés dès cette date expéditeurs inconnus.

Vous recevez en annexe la „Newsletter“ originale de l'OFAC du 08.07.10.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures

SPEDLOGSWISS

Association suisse des transitaires et des entreprises de logistique

Au nom du président du domaine spécialisé Air

Markus Weber
Secrétariat

Annexe: SISE Newsletter Aviation Security OFAC du 8 juillet 2010



SISE Newsletter Aviation Security

OFAC SISE-2010-010

8 juillet 2010

SISE est l'abréviation désignant la section Mesures de sûreté de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC). Cette section fournit des informations liées à la sûreté aux parties prenantes de l'aviation civile

Concerne: **Mise à jour de la liste des „expéditeurs connus“**

Destinataires: A tous les „agents habilités“ et „expéditeurs connus“

Explications: Pour transmettre les programmes de sûreté de l'„expéditeur connu“ à un „organe de contrôle indépendant“, l'OFAC avait fixé comme dernier délai le: **31 mars 2010**.

Tous les programmes de sûreté sont maintenant enregistrés.

Modifications: Les entreprises qui souhaitent s'annoncer pour la nouvelle procédure de certification en tant qu'„expéditeur connu“ s'adressent directement à l'un des „organes de contrôle indépendants“ dont les coordonnées sont publiées sur notre site : www.bazl.admin.ch.

Délai/ entrée en vigueur: Délai pour la publication de la liste mise à jour des „expéditeurs connus“: **15 juillet 2010**.

Contact: urs.mueller@bazl.admin.ch